



DÉCLARATION DE BÉLEM

Appels à l'action issus des Dialogues sur le changement systémique de la CIDSE en vue de la COP30 et au-delà



Novembre 2025

Préambule

Dans un esprit de synodalité (ou de cheminement commun), 157 participants, dont des communautés de première ligne, des organisateurs locaux, des peuples autochtones, des acteurs religieux, des militants et des représentants de la société civile provenant de 44 pays se sont réunis pour participer à deux dialogues en ligne sur le changement systémique organisés par la CIDSE en juillet et septembre 2025, afin de réfléchir à la crise climatique actuelle dans une perspective systémique, alors qu'ils se dirigeaient vers la COP30. L'année 2025 marquant l'année jubilaire placée sous le thème "Pèlerins de l'espoir", nous engage dans un voyage collectif de foi et un engagement moral et spirituel renouvelé pour la sauvegarde de notre maison commune. Depuis l'adoption de l'accord de Paris, nous constatons que des progrès notables ont été réalisés, mais que des lacunes importantes subsistent. Le multilatéralisme est mis à rude épreuve, le déni climatique et la désinformation refont surface, et les inégalités structurelles mondiales, ainsi que les dynamiques de pouvoir asymétriques entre les pays et au sein même des sociétés, continuent d'exacerber les effets de la crise climatique sur les plus vulnérables et les plus pauvres. Pour que l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris reste à portée de main, nous devons nous attaquer aux causes profondes des crises et accélérer une transition juste et équitable fondée sur l'équité, la nature, les droits humains, la bienveillance et la solidarité. Une véritable restauration et réconciliation ne peuvent avoir lieu que lorsque les décideurs politiques et les sociétés acceptent leurs responsabilités morales et écologiques.

Guidés par les valeurs de la dignité humaine, de la solidarité et du bien commun, nous réaffirmons que :

1. Nous formons une seule et même famille humaine et le changement climatique est, fondamentalement, une question de justice, de dignité et d'équité.
2. En tant que partie intégrante du réseau de la vie, il est de notre devoir moral d'agir et d'assumer la responsabilité de son bien-être, aujourd'hui et pour les générations à venir.
3. Les menaces croissantes posées par la crise climatique exigent une solidarité, une responsabilité, un courage et une transformation systémique renouvelés.
4. Une transition juste nécessite une transformation profonde, passant par une refonte de la consommation et une restructuration des économies vers des alternatives locales, démocratiques, ancrées dans les communautés, écologiques et éthiques.
5. Nous devons transformer le paradigme actuel en nous attaquant à l'extractivisme et à la dette écologique et climatique à la racine, et nous éloigner du modèle dominant de la consommation incontrôlée qui exploite les personnes et la nature à des fins de profit et de priviléges.
6. Dans un contexte de réduction de l'espace civique due aux coupes budgétaires et aux restrictions imposées par les gouvernements, il est essentiel de renforcer la capacité des OSC à amplifier la voix des communautés, à favoriser une participation inclusive et à garantir que l'élaboration des politiques climatiques reflète les besoins, les connaissances et l'action des personnes les plus touchées.
7. Le multilatéralisme par la base et 'une coopération internationale pour la justice écologique, fondée sur le pouvoir collectif des mouvements populaires, les systèmes de connaissances autochtones et les valeurs éthiques, peut renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, essentielle pour faire progresser la justice écologique et conduire à un changement systémique, en unissant les mouvements à travers les régions afin de contraindre les gouvernements et les industries à prendre des mesures climatiques justes et décisives.
8. L'éducation et la protection des droits et de la souveraineté des peuples et de la nature sont essentielles pour construire une résistance collective et favoriser des alternatives durables qui protègent légalement les droits écologiques et humains des territoires autochtones des terres ancestrales, la défense des défenseurs autochtones et la dénonciation de la violence et de la criminalisation des militants.
9. Les jeunes et les femmes, en tant qu'agents de transformation, doivent être engagés de manière significative dans un esprit de vérité, de dignité et d'espoir, afin que la prise de conscience de la destruction écologique devienne un catalyseur d'action collective plutôt que de désespoir.
10. Les communautés déplacées, dépossédées et déracinées par l'extractivisme, la déforestation et la dégradation de l'environnement portent non seulement un fardeau écologique, mais aussi un fardeau historique et émotionnel qui doit être reconnu et réparé.

11. La justice réparatrice va au-delà de la compensation ; elle exige la restauration de la dignité, des terres et des moyens de subsistance, ainsi que la reconnaissance de la dette écologique envers les populations et les écosystèmes touchés.
12. La conversion écologique nécessite une transformation profonde de notre conscience morale, spirituelle et politique afin de guérir les blessures infligées à la planète et à ses habitants.

Nous **exhortons vivement les gouvernements et les institutions internationales** à :

- Soutenir des stratégies, des politiques et des pratiques alternatives qui alignent les systèmes économiques et sociaux sur les limites écologiques et les frontières planétaires à long terme, qui sont démocratiques, qui servent les communautés locales et qui réduisent la production et la consommation non durables, telles que la suffisance, la souveraineté énergétique et l'agroécologie.
- Soutenir financièrement les organisations de la société civile afin d'impliquer davantage les communautés dans la co-création de politiques climatiques qui s'attaquent aux déséquilibres structurels du pouvoir et font progresser la justice.
- Placer les connaissances locales et la sagesse ancestrale au centre de la planification climatique et socio-écologique à court, moyen et long terme afin de permettre une participation et une prise de décision significatives des communautés locales, en particulier des jeunes, des femmes et des peuples autochtones.
- Respecter les engagements pris dans le cadre d'instruments tels que la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux, qui garantit les droits des peuples autochtones à la terre, à la culture et à l'autodétermination.
- Renforcer les mécanismes qui obligent les entreprises à rendre des comptes en cas de violations des droits humains et de dommages environnementaux, en particulier dans le secteur extractif, afin de garantir que les entreprises opérant dans les pays du Sud adhèrent à des politiques cohérentes, fondées sur les droits et respectueuses de l'environnement, qui éliminent les doubles standards entre le Nord et le Sud.
- Appliquer des politiques favorisant la transparence et la responsabilité des institutions publiques et des acteurs privés, tout en soutenant la collaboration transfrontalière entre les communautés touchées afin de surveiller les pratiques, de demander réparation et de promouvoir une gouvernance des ressources minérales sensible aux conflits.
- Veiller à la mise en œuvre intégrale des cadres juridiques internationaux qui protègent les peuples autochtones et les droits environnementaux. Reconnaître et appliquer le droit de dire non des communautés confrontées à des projets extractifs, défendre les droits de la nature et préserver la souveraineté des communautés sur leurs territoires afin de protéger les populations vulnérables et historiquement exploitées pour les générations actuelles et futures.
- Intégrer l'éducation environnementale dans les programmes scolaires afin de sensibiliser les élèves à l'écologie et d'enseigner aux générations futures des modes de vie alternatifs et durables qui transcendent les modèles économiques exploitants, en affirmant que la protection de la nature est à la fois un impératif moral et économique.
- Favoriser des dialogues inclusifs qui respectent les perspectives culturelles, religieuses et autochtones en matière de restauration.

We **exhortons les communautés, les acteurs confessionnels et les organisations de la société civile** à :

- Construire des alliances tant au niveau local qu'international, afin de sensibiliser aux méfaits des industries extractives et échanger des stratégies sur des alternatives telles que la mise en place d'actions locales transformatrices, la promotion d'une réflexion visionnaire et le développement d'initiatives qui orientent vers des pratiques durables et régénératrices qui autonomisent et protègent les communautés et leurs moyens de subsistance.
- Exiger et tenir les gouvernements responsables, en particulier les États du Nord et les sociétés transnationales, afin qu'ils reconnaissent et assument leur dette écologique et climatique, et veiller à ce que les gouvernements soutiennent et renforcent les agences chargées de protéger la biodiversité et de conserver les écosystèmes.
- Intégrer l'éducation et la sensibilisation à l'écologie dans les programmes destinés aux jeunes, afin que la prochaine génération comprenne à la fois la crise et son pouvoir de façonner un avenir juste.
- Reconnaître que la réparation écologique commence par un dialogue spirituel, en reconnaissant l'interdépendance, en nommant courageusement ce qui a été brisé et en favorisant la réconciliation avec la Terre et les communautés touchées.

Les organisations suivantes nous ont aidés à façonner les Dialogues sur le changement systémique

